



Accusé de réception Direction Judiciaire de l'Intérieur

075-2000000000 Service de la Gestion du Patrimoine

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication Affaire suivie par : Sandrine DEMERLIER

Nos réf. : SGP-24-137

tél. : 03 26 69 56 43

demerlier.sandrine@marne.fr

Monsieur Frédéric MIGNON
Chef de Service Gestion et Valorisation du
patrimoine Immobilier
Seine Grands Lacs
28 boulevard Victor Hugo
10 000 TROYES

A Châlons-en-Champagne, le **01 OCT. 2024**

Objet : régularisation foncière de voirie – RD13 - Commune d'OUTINES- A190

Monsieur,

Vous avez bien voulu informer le Département concernant une régularisation foncière à intervenir sur le domaine public départemental, sis le lieu-dit « le Buisson Renard » à OUTINES.

En effet, un empiètement de l'emprise de voirie départementale dénommée RD13 sur la propriété de votre établissement, cadastrée A190 d'une contenance de 2 219 m², est constaté. Aussi, afin de régulariser la situation, le Département pourrait se porter acquéreur de cette emprise parcellaire au prix d'1€ symbolique.

En cas d'accord, je vous saurai gré de bien vouloir transmettre au service gestion du patrimoine, la délibération correspondante. Cette transaction foncière pourrait être conclue par un acte administratif, aux frais du Département, dont les conditions essentielles seraient proposées lors de la tenue d'une prochaine Commission Permanente.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services du Département

Jean-Luc BCEUF